

Le Journal des Trois-Rivières

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

REDIGÉ PAR UN
Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES
G. DESILETS & FRÈRE.

Feuilleton du "JOURNAL."

LES NAUFRAGEURS.

LES

NAUFRAGEURS.

—

XVII.

LE MOT DE L'ENIGME.

Elle était bien coquette, bien parfumée, cette église, où toute enfant le Mouette avait tant prié et tant pleuré. Que de fois elle supplia Dieu de la retirer de ce monde, plutôt que de permettre qu'elle devint la femme de Carnak !

Le misérable naufrageur était mort, mais la jeune fille se sentait presque aussi malheureuse. Elle se trouvait réduite à contraindre, à irriter un père qui semblait l'aimer profondément, et qui, au sujet seulement de ce mariage, ne paraissait ni la comprendre ni garder souci de son bonheur.

Où, encore une fois, elle regretta de n'être pas morte... Si elle avait succombé au fond des grottes de Penmarch à côté du jeune époux que l'abbé Thuriac venait de bénir, son sort eût été digne d'envie. Elle se serait endormie en paix avec Dieu, avec sa conscience, le cœur rempli par une chère image, Henri Lantec l'eût pleurée ; elle en était certaine, il ne se serait jamais consolé. Et maintenant... maintenant sa vie était à jamais brisée !

Elle roulait dans son esprit ces pensées amères, tandis qu'elle franchissait le seuil de l'église. Une foule compacte remplissait le saint lieu, chacun regardait avec admiration cette ravissante fille, dont une magnifique parure relevait encore la beauté. On s'applaudissait de la voir délivrée des Cormorans, on la croyait heureuse et on l'enviait à l'heure où, laissant tomber son front dans ces mains, elle s'agenouilla sur le coussin de velours rouge préparé pour elle. A partir de ce moment elle rassembla ses forces pour une lutte suprême et demeura étrangère à ce qui se passait autour d'elle.

L'évêque de Quimper officiait et le recteur de Penmarch lui servait de clerc.

La Mouette se trouvait placée entre son père et Mgr le comte de Toulouse. Les officiers du prince et le personnel intime de sa maison se groupaient à quelque distance.

Au moment où l'évêque se prosterna au bas de l'autel, la porte de la sacristie s'ouvrit, et un beau jeune homme portant un riche habit de cour parut accompagné de Mlle Thuriac. Celle-ci riait et pleurait à la fois. Elle semblait applaudir et blâmer celui qui l'accompagnait.

Tous deux gagnèrent le chœur : le jeune homme prit place sur le coussin resté vide, près de la Mouette, si près, que son habit en volours bleu frôla la robe de satin de la jeune fille.

Le moment était venu de procéder à la célébration du mariage. Le prêtre descendit les deux marches de l'autel ; puis s'avancant vers le jeune couple :

—Henri, comte d'Audierne, demanda-t-il, acceptez-vous pour femme Michelle-Mercédès Mériadec ?

—Oui répondit le jeune homme d'une voix émue.

Au son de cette voix la Mouette reçut au cœur une commotion violente : c'était comme un écho du passé qui vibrât en elle.

—Et vous, Michelle-Mercédès Mériadec, prenez-vous pour mari Henri d'Audierne ?

—Monseigneur ! Monseigneur ! dit la Mouette en joignant les mains.

Elle n'acheva pas ; son regard venait de se fixer sur le beau jeune homme agenouillé près d'elle, et dans le comte d'Audierne elle venait de reconnaître Henri Lantec, le comte naufragé de la Gorgone, celui à qui, sous les rocs de Penmarch, elle avait confié sa vie.

Un soupir profond s'échappa de sa poitrine, elle mit sa main tremblante dans la main de Henri, et, le regardant avec une intensité de tendresse et de joie que rien ne saurait rendre, elle répondit :

—Dans la vie et dans la mort !... Oui, monseigneur.

La cérémonie se termina rapidement ; ce fut Henri qui offrit la main à sa femme au moment où celle-ci quitta l'église.

Mériadec venait de rejoindre Mlle Thuriac.

—Eh bien ! lui dit-il, que pensez-vous de mon petit complot ? N'ai-je pas conduit toute chose pour la grand surprise et le bonheur complet de ma fille ? Je n'ai jamais songé à reprendre la parole donnée par cette chère créature ; mais je fus heureux d'entendre Henri Lantec prononcer les généreuses paroles qu'il m'a dites à Audierne. Lui-même alla au-devant d'un sacrifice que je ne songai point à accepter. Cependant, il me sem-

bla qu'une épreuve serait saine pour ces jeunes cœurs. Je voulais montrer à la Mouette un monde dont elle n'avait pas même l'idée, et m'assurer de la fidélité de sa jeune âme aux premières tendresses écloses dans son cœur. En même temps il ne me suffisait point de marier l'enfant de ma Juana à Henri ; je croyais avoir contracté une dette envers ce jeune homme et je tenais à la payer. Henri n'était parti pour vendre ses propriétés aux colonies qu'afin de rapporter une fortune à ma chère fille. Le crime de Jacques et de ses complices enleva ses biens et faillit lui coûter la vie. C'était à moi qu'il appartenait de rétablir sa situation, et jamais plus belle occasion ne fut offerte à un homme que celle dont je fus redevable à la confiance du comte de Toulouse. En détruisant les Cormorans, je venais d'acquiescer des droits à la protection du prince. Ce succès remporté le combla de joie, et le premier mot qu'il m'adressa fut celui-ci : " Demandez-moi tout ce que vous voudrez, je suis je suis en train d'être prodige. — Monseigneur, lui répondis-je, je possède des millions, et je ne suis pas ambitieux mais ma fille est promise à un jeune homme pour qui je rêve une brillante destinée ; faites-moi la grâce d'accorder votre protection et d'attacher à votre personne Henri Lantec. — Que le roi fera comte d'Audierne," me répondit le prince avec son sourire des meilleurs jours. Deux semaines plus tard, je recevais un brevet pour Henri, et celui-ci devenait secrétaire du prince. De ce côté, tout allait à merveille ; Henri, devinant de quelle main lui venait cette faveur imprévue, l'ac-

ceptait comme une espérance. Je partis pour Quimper, et j'offris à ma fille de la présenter au comte de Toulouse : elle refusa et me répondit qu'elle avait résolu de vivre dans la retraite. Ce projet secondait le plan conçu par moi. Tout marchait au gré de mes vœux, le gouverneur de Bretagne semblait enchanté de Henri ; nous avions discuté tous trois le projet de fonder un hospice sur la côte de Penmarch, en sanctifiant par la charité les trésors amassés par l'ancien chef des Cormorans. Il ne restait plus qu'à exécuter les travaux. Alors seulement, j'appris la vérité au comte de Toulouse, et je le suppliai de permettre que ma fille fût mariée, par l'évêque de Quimper, dans cette église où elle avait tant pleuré et tant souffert. Il semblait à Monseigneur que je lui racontais un roman, tandis que je lui peignais les scènes terribles pendant lesquelles ma fille s'était fiancée à Henri Lantec. Il promit de me seconder, de signer au contrat, que nous rédigeâmes à Quimper. Alors, je partis avec ma fille, après lui avoir annoncé que l'homme dont j'avais fait choix pour elle, allait devenir son mari. Bien des fois déjà j'avais tenté de l'amener à me dire qu'elle pourrait un jour oublier Henri ; sa réponse à été invariablement la même : soumise, respectueuse, mais formelle. Si elle avait su, la chère enfant, que je l'aimais d'autant plus pour ce côté fidèle de son caractère ! Hélas ! jusqu'à ce jour, elle m'a accusé de la tourmenter, quand je ne songeais qu'à me prouver à moi-même la sincérité de sa tendresse. Avant de quitter Quimper pour venir ici, j'envoiai à Henri Lantec une lettre par laquelle je lui révélais la vérité, en lui enjoignant de n'en rien trahir avant l'heure. Tout s'est passé comme je le souhaitais, mademoiselle et ma fille, après avoir cru son fiancé perdu pour elle, le retrouve dans un mari qui n'avait plus à lui donner des preuves de tendresse.

—Mais la lettre que j'ai reçue ? demanda Mlle Teuric.

—C'est moi qui vous l'ai écrite.

—Comment un marin a-t-il pu machiner ce petit roman ? M. Honoré d'Urfé n'aurait pas fait mieux.

Les jeunes gens, le prince, l'évêque de Quimper et les officiers de la maison du comte de Toulouse venaient de franchir le seuil du presbytère. Le capitaine Mériadec courut à sa fille :

—Méchant père ! lui-elle, pourquoi m'a voir tant fait pleuré ?

—As-tu donc pleuré ? demanda en souriant Mériadec ; je ne le croirais guère, à l'éclat de tes yeux... Mais je veux croire que tu as souffert, afin d'avoir plus confiance dans la sérieuse de ton caractère et la vaillance de tes affections. Aime bien Henri d'Audierne, ma fille ; je le charge de payer la dette de ta triste jeunesse. Moi aussi je le chéris comme mon propre enfant. Vous ne saurez jamais ce qu'il m'en a coûté pour vous éprouver tous deux.

—Comte, dit le gouverneur de Bretagne en présentant un écrin à Henri, veuillez offrir pour moi ce cadeau de noce à votre femme.

Les yeux de la Mouette brillèrent de joie ; elle pensa que les diamants la rendraient plus jolie.

Un dîner réunit pour la seconde fois la

suite du prince dans le modeste presbytère de Penmarch.

Le comte de Toulouse, et le capitaine Mériadec remplirent le tronc des pauvres ; puis on attela les chevaux aux carrosses et l'on se disposa à partir pour Quimper.

—Je vous en supplie, dit la Mouette à Mlle Thuriac, vivez près de moi ; guidez-moi dans ma vie de jeune femme, comme vous avez fait dans mon existence de jeune fille. Le père de Henri était votre ami ; nous sommes tous deux les enfants de votre cœur.

—Soit ! répondit Mélanie en embrassant la Mouette, je demeurerais chez vous jusqu'à ce que soit bâti l'hospice des vieux marins ; quand il sera achevé, je me ferai la servante des vieillards.

Le soir même, les hôtes d'un jour de l'abbé Thuriac avaient regagné Quimper.

Deux ans plus tard, l'hospice était bâti ; mais la Mouette était devenue mère d'un bel enfant et Mélanie Thuriac n'eut pas le courage de partir.

Cinq ans plus tard, le recteur de Penmarch devenu trop vieux pour vaquer aux devoirs, de son ministère, quittait Penmarch et entra chez le comte d'Audierne, en qualité de précepteur de son fils, que le capitaine Mériadec affirmait déjà devoir être un rude marin.

La régence s'acheva ; le règne de Louis XV lui succéda, et au milieu des tempêtes révolutionnaires croula le trône de Louis XVI. La Bretagne reçut le contre-coup de la révolution qui soufflait sur la France, et, si éloignée que fût la côte de Bretagne, elle ne se trouva point à l'abri des septembriseurs.

L'hospice élevé sur la côte fut détruit par des mains forcées ; il n'en resta pas pierre sur pierre, et le voyageur se demande aujourd'hui où se suspendent jadis les cabanes aériennes des naufrageurs et où s'élevait la maison de refuge des loupes de mer.

Sans doute les récits sont toujours pour les matelots une cause d'épouvante ; mais, depuis la campagne du capitaine Mériadec, on n'a plus compté de naufrageurs, et les phares que le marin aperçoit le guident vers le port, au lieu de l'attirer dans un piège.

FIN.

Echos de Partout.

Jeudi, un jeune homme de nom de Pierre Etienne, employé dans les ateliers de la " Montreal Printing Company," s'est fait broyer une main dans les engrenages d'une presse. Les blessures ont été pansées à l'hôpital-général.

SERPENTS.—Plusieurs résidents du Grif-fintown prétendent que des serpents d'eau sont arrivés chez eux par les tuyaux de l'aqueduc.

DISPARUE.—Samedi dernier, une dame Mulligan est partie de chez elle et n'est pas reparue depuis.

COMPLOT INFERNAL.—La manufacture dite Chicago Stove Works, située avenue Blue Island à Chicago, a failli être le théâtre d'une catastrophe avant-hier. Au moment où les mouleurs Lafleur et Sessions allaient verser un métal en fusion dans un moule qu'ils avaient préparé la veille, ils se sont aperçus que le moule avait été touché, et ils ont décidé de l'examiner avant d'y répandre le liquide brûlant. Vérification faite, le sable du fond avait été enlevé et remplacé par deux livres de poudre. Il y avait une cinquantaine d'ouvriers au travail dans l'usine, et tous auraient probablement été tués ou mutilés sans la circonspection des deux mouleurs. Il parait que cette tentative diabolique était un moyen inventé par l'Union des mouleurs pour supprimer des ouvriers ne faisant pas partie de la Société.

ACCIDENT.—Vendredi dans la soirée, un jeune homme de 13 ans nommé Henri Labelle, en voulant arrêter un morceau de bois est tombé dans une des glissoires qui servent au transport des billets. Un ouvrier du nom de Blondin, qui était témoin de l'accident courut vite au pied de la glissoire dans le dessein de saisir l'enfant au passage mais il n'arriva que pour le voir disparaître dans l'abîme.

VOLEURS.—Entre 4 et 5 heures hier après midi, des voleurs se sont introduits dans les bureaux de La Patrie sur la rue Notre-Dame, en brisant une vitre, à une fenêtre qui donne sur l'arrière. Beaucoup de livres et plusieurs objets de valeur qui étaient là n'ont pas tenté les voleurs qui se sont contentés d'enlever deux boîtes de cigares et quelques paquets de cigaretttes. Après cet exploit, ils sont ensuite allés tenter la fortune à la maison voisine, au magasin de M. R. Benilac, mais après avoir brisé deux vitres et ouvert la fenêtre, ils se sont trouvés en face d'un solide volet qu'ils ne purent franchir.

Comme cette tentative eu lieu en plein jour les voleurs ont sans doute été forcés d'agir avec une prudence qui est profitable aux propriétaires des endroits visités.

Dans la nuit les dégâts auraient été beaucoup plus considérables.

DES PARENTS DÉNATURÉS.—Vers six heures samedi matin, M. Ledoux, charpentier, domicilié près de la voie du Grand-Tronc, a trouvé dans sa cour un petit enfant âgé de quelques heures, et que des personnes inconnues avaient lancé par dessus la clôture, sur sa propriété. Le pauvre petit était dans un état de nudité complète, et son corps était couvert de blessures. Il vivait encore cependant. La police a été chargée de trouver les auteurs de ce coupable attentat. En attendant, madame Ledoux a bien voulu se charger du petit abandonné.

BLESSURES GRAVES.—Joseph Mailloux, marchand, de Saint-Timothée, ayant voulu traverser la voie du Grand-Tronc en face de la gare de Saint-Henri, a été frappé par un train en mouvement et lancé à une grande distance. Il fut transporté à la résidence du Dr. Hurtubise, rue Saint-Joseph, et là, on constata qu'il avait deux blessures profondes à la tête, une autre au bras et un doigt de main droite fracturé. Il expliqua que, voyant venir un train, il crut que c'était celui de Lachine et se hâta de traverser la voie afin d'acheter le temps d'acheter son billet.

UNE TRISTE HISTOIRE.—Il y a quelque temps une jeune fille descendait à un de nos principaux hôtels et s'inscrivait sous le nom de " Mademoiselle Fisher, de New-York." Selon toutes les apparences l'étrangère appartenait à une famille très riche. Ces jours derniers le gérant de l'établissement entendit une détonation de pistolet venant de la chambre de la jeune fille. Il accourut et trouva la malheureuse étendue au milieu de la chambre et la poitrine percée d'une balle. On fit venir un médecin et la blessée fut transportée à l'hôpital des femmes, où l'on parvint à extraire le projectile. La jeune fille est maintenant convalescente. On a trouvé dans sa robe un lettre adressée à " Charles Fisher Esq., New-York." Des dépêches ont été envoyées à New-York mais on n'a reçu aucune réponse satisfaisante. La police refuse de donner des détails avant que toute cette affaire mystérieuse soit éclaircie. Les médecins disent que la jeune fille souffre d'aliénation mentale.

CHUTE FATALE.—Samedi après-midi, une famille canadienne française partit de cette ville par un train du chemin de fer Vermont Central. Les enfants, au nombre de trois ou quatre, furent mis au lit de bonne heure, mais arrivés à une station assez éloignée, l'un d'eux se leva et sortit du wagon, comme pour passer dans l'autre. Constatant son absence prolongée, les parents firent des recherches, mais ne le trouvèrent pas. Quelques minutes après on découvrit le cadavre tombé de la plate-forme et avait été tué instantanément.

LE JEUNEUR DE CHICAGO.—John Griscov a accompli samedi la deuxième semaine de son jeûne. Dans l'espace de temps, son poids est tombé de 197 à 175 livres, et sa taille a diminué d'un pouce. Le résultat le plus remarquable est la contraction de ses mollets, qui ne mesurent plus que 13 1/2 pouces de circonférence, au lieu de 16. Son pouls est régulier et la température de son corps est normale. Au moral, il est gai comme un pigeon, même gouailleur. Les médecins surveillants sont émerveillés. On ne dit pas si les curieux sont nombreux et si la recette marche bien.

FEU.—Le feu a détruit complètement dimanche matin, la mission de Thetford le long du chemin de fer de Québec central, formant un petit village de 25 à 30 maisons.

Le village était habité par des ouvriers qui travaillent aux mines d'amiante. Le feu continue à se propager, et a déjà détruit des moulins à scie et du bois en quantité, à Weedon et aux environs.

ACCIDENT.—Vendredi dernier, M. J. C. Hamel et sa dame, de Lévis, visitaient en voiture le du désastre à Québec, quand soudain un clou s'enfonça dans la patte du cheval qui prit l'épouvante ; l'animal dirigea sa course à travers les décombres et la voiture fut aussitôt renversée. Dans cette chute, M. Hamel a reçu une blessure au pied et sa dame s'est égratignée la figure.

REVOLTE D'ÉTUDIANTS.—Les habitants de Millersville, localité où se trouve l'école normale de l'Etat de Pennsylvanie, sou en grand émoi depuis quelques jours ; les étudiants de cette institution ont levé l'étendard de la révolte. Tout le trouble est venu de ce qu'on leur refusait de communiquer avec les étudiants. Il y a quelques mois une représentation à été donnée à Lancaster, à quatre mille de l'école, par une troupe de passage et un grand nombre d'élèves des deux sexes y assistaient. Après le spectacle les étudiants ont été conduites par un des professeurs dans les cars allant à l'école. Un étudiant s'étant faufilé dans un de ces cars, le professeur lui a ordonné de déguerpir, mais l'élève qui avait déjà payé son *fara* a refusé de descendre et le conducteur auquel le professeur a ensuite fait appel s'est renfermé dans une neutralité absolue, de sorte que l'étudiant est rentré à l'école avec les étudiants. L'affaire a été portée devant les hautes autorités de la Faculté, qui ont décidé que le coupable devait faire amende honorable ou serait expulsé. Le jeune homme s'est soumis.

Il y a quelques jours une autre difficulté s'est élevée entre M. Brooks, le principal, et un certain nombre d'étudiants. Ceux-ci prétendaient avoir été maltraités et dans une réunion ils ont sévèrement critiqué les règlements de l'école et des autorités. M. Brooks a rapporté le cas à la Faculté qui a prononcé l'expulsion de deux étudiants.

Nombre d'autres élèves ont alors menacé de s'en aller aussi si leurs deux camarades étaient expulsés. Le principal les a engagés à se conduire en hommes raisonnables, mais ces avis n'ont pas été écoutés et avant-hier une centaine d'étudiants ont suivi dans leur retraite les deux expulsés, qui sont J. H. Coles, de Wyoming, et O. B. Hipple, de Lancaster.

Les étudiants et leurs amis, comptant en viron deux cents personnes, se sont rendus processionnellement de Millersville à Lancaster au son la musique et avec une bannière portant cette inscription : " Free Speech." Après avoir paradié dans les rues de Lancaster la troupe a donné une sérénade devant les bureaux qui avaient pris fait et cause pour les étudiants ; elle s'est ensuite rendue à la gare d'où les manifestants ont chacun regagné la maison paternelle.

LE VER-ARMÉE.—D'après le Times de Troy, les entomologistes les plus compétents doutent que l'insecte destructeur dont la pr sen ce est signalé depuis quelque temps dans le nord de l'Etat de New-York soit le ver-armée—ainsi nommé parce qu'il marche tous jours par nombreuses légions, comme une armée. La dévastation est causée par des myriades de chenilles qui ne semblent avoir que peu des caractères distinctifs du ver-armée. Ces insectes, quel qu'ils soient, ne se sont pas encore mis en marche ; ils restent la plupart du temps sous terre, ne se montrant à la surface que pour venir se repaître, mais il est probable qu'ils ne tarderont guère à se mobiliser et à commencer leur marche par bandes innombrables. Si ce sont véritablement des vers-armées, ils déposeront leurs œufs vers le milieu de ce mois, et ces œufs deviendront larver de juillet à septembre, juste au moment propice pour dévorer les récoltes sur pied.

SÉCHERESSE.—Les cultivateurs du district de Québec sont sérieusement inquiétés. Le temps chaud que nous avons depuis quelque temps, sans interruption, fait un tort considérable au foin et au grain.

DE LA PLUIE.—De la pluie ! de la pluie ! voilà le cri général qui s'élève depuis Trois Rivières jusqu'au fond du lac St-Jean. On parle même de processions qui auraient eu lieu en certaines paroisses à cet effet. Espérons que la miséricorde divine se laissera toucher.

REMINISCENCE.—Le feu qui éclata à Québec en 1845 détruisit 5,000 bâtiments dont 1630 maisons habitées. L'incendie qui eut lieu le mois suivant, détruisit 1300 maisons. Les pertes totales furent évaluées à \$8,000, 000.

FEU DANS LES BOIS.—Depuis plusieurs jours, la ville est enveloppée par la fumée. On suppose qu'elle provient d'immenses brasières dans la forêt, à St-Basile, comté de Portneuf et le long de la rivière Saguenay. On répétait hier que trois paroisses, dans la région du lac St-Jean avaient été dévastées par le feu, mais cette nouvelle n'est pas confirmée.

Nouvelles du port.

ARRIVAGES.

Juin 6—Barge Ste Marie Delina 76, capt. Gignac de Québec charbon pour Mr. Zéphirin Marchand.

Juin 7—Barge Philippe 98 capt. Courtaud de Whitehall charbon pour le Séminaire des Trois-Rivières.

Barge Lina 108 capt. A. Vallée de Whitehall charbon consignés à Mr. A. J. W. Pater-son.

Barque Herald of the Morning 1035 capt. Eckstein de Dublin sous lest consignée à Mess. Geo Baptist et fils & Cie.

Barge No. 34 80 capt. Blais d'Ottawa bois de sciage mis à bord du navire Sudéa.

Barge No. 36 80 capt. Paiguette Idem.

Juin 8—Barge Ruby 97 capt. Houle bois de sciage mis à bord du navire Golden Horn.

Barge Merlin 90 capt. Lalond Idem.

Barge Rena 50 capt. Lafleur de Montréal sous lest consignée à Mess. Geo. Baptist fils & Cie.

Barge L'ami du Peuple 77 capt. Caron de Montréal sous lest idem.

Juin 9—Goëlette Marie-Louise 89 capt. Z. Marchand de Québec charbon et sel.

Juin 10—Goëlette Victoria 35 capt. Legendre de Québec sous lest consignée à Mess. Geo. Baptist fils & Cie.

Goëlette Caroline 52 capt. Lafleur de Québec Idem.

Barge Charles Albert 104 capt. Langlois de Montréal sous lest Idem.

Barge à vapeur Marquis of Lorne 180 capt. Geo. Joy de Whitehall sous lest consignés à M. Alex. Baptist.

Barge Gilchrist 96 capt. Mack de New-Hamberg sous lest Idem.

Juin 10—Barque Ornen, 503 capt. C. E. Hansen, de Portgrund, Norvège sous lest Idem.

DEPART.

Juin 8—Goëlette Emma, pour Québec sous lest.

Barque Alice madriers pour Londres ; expéditeurs Ross Ritchie et Cie.

Juin 9—Barge L'ami du Peuple, bois de chauffage, pour Verchères.

Barge Rena idem idem.

Barge Philippe pour Nicolet.

Barges nos. 34 et 36 pour Ottawa.

Juin 11—Barque Otolina, madrier pour Londres expéd. par Baptist et fils.

LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI 20 JUN 1881.

NOTRE FETE NATIONALE

Grande Excursion aux Iles de Sorel.

L'idée patriotique de réunir les districts de Richelieu, Joliette et Trois-Rivières pour chômer notre fête nationale a trouvé de l'écho partout. Nos confrères de la presse de ces districts ont chaleureusement approuvé le projet et le comité de la St-Jean-Baptiste de Sorel, s'est empressé de répondre qu'il acceptait avec bonheur la proposition de la société St-Jean-Baptiste des Trois-Rivières et qu'il croyait être le fidèle interprète de la population de Sorel et du district de Richelieu, en déclarant à l'avance que tous seraient heureux de chômer en commun notre fête nationale.

Pour ajouter à l'éclat de la fête, tous les corps de musique des environs ont accordé avec empressement leurs concours. Bref les derniers arrangements pour cette grande solennité viennent d'être conduits à bonne fin et jeudi prochain le 23, est le jour fixé pour la fête.

Le splendide vapeur *Canada* a été mobilisé par le comité de cette ville pour transporter jeudi matin, les excursionnistes de la ville et du district, à l'île au Corbeau, point de rendez-vous où l'on rencontrera les amis de Sorel et de Joliette. Nous publions dans une autre colonne le programme complet de la journée avec les détails relatifs au voyage.

Le projet de chômer de la sorte notre fête nationale est donc en voie de réalisation sous les plus heureux auspices.

Outre les charmes d'une excursion à l'un des sites les plus pittoresques de la province, l'agrément d'être regalé, tour à tour, par les plus brillants morceaux de musique de sept à huit fanfares, on aura encore le plaisir de rencontrer au terme du voyage, des centaines de braves patriotes venus de tous les points des districts de Richelieu et Joliette, pour chanter avec nous l'hymne national, d'entendre de brillants discours ou les gloires de la patrie, la fraternité proverbiale du peuple canadien, les espérances que l'avenir promet à notre race sur cette terre précieuse de nos pères, seront célébrées avec l'élan du plus pur patriotisme.

Nous sommes convaincu que cette fête qui s'annonce si joyeuse, aura encore pour résultat de resserrer les liens déjà si puissants qui unissent les trois grands districts formant, pour ainsi dire, le centre de la province.

Nous invitons, donc pour notre part, tous nos compatriotes des environs à se joindre aux trifluviens pour prendre part à l'excursion et à la fête.

Inutile de dire que les directeurs de l'Union Musicale qui ont organisé l'excursion sous le patronage de la St-Jean-Baptiste de cette ville, ont pris toutes les mesures les plus sages pour assurer le bon ordre, le confort et la sécurité pour les excursionnistes.

Voici les noms de la plupart des corps de musique qui seront à bord du *Canada*: les fanfares de Bécancourt, Ste Geneviève Nicolet, Yamachiche, Louiseville, La Baie et celle de l'Union Musicale de cette ville sans compter celles de Sorel, Berthier, Joliette et autres que nous rencontrerons à l'île aux Corbeaux. Ce sera évidemment le plus brillant et le plus nombreux concours musicale dont on ait encore été témoin dans cette partie de la province.

Qu'on se le dise donc et qu'on se prépare à aller en foule rencontrer les amis de Sorel, de Berthier, de Richelieu et de Joliette. Prouvons à toutes ces populations sœurs que lorsqu'il s'agit de l'affirmation de la nationalité canadienne française, de l'expression du patriotisme qui est la gloire de notre peuple, le district des Trois-Rivières, sait compter autant par le nombre que par la vivacité du sentiment national. Répondons en même temps comme il convient à la gracieuse invitation de la Société St Jean-Baptiste des Trois-Rivières qui nous convie à ce concert tout patriotique par les sentiments dont il sera l'expression, et qui s'est généreusement chargé de la tâche d'en conduire l'organisation à bonne fin.

Notre religion, nos institutions, notre langue et nos droits ! Que tel soit le mot d'ordre qui nous réunisse tous, jeudi matin, à bord du *Canada* en route pour les îles de Sorel !

L'Université au Conseil Législatif.

Nous voyons par quelques lettres de Québec que les cabaleurs et les agents de Laval sont aux trousses des conseillers législatifs maintenant, et les pressent comme ils ont pressé les députés de passer le bill fameux.

Que ces agents fassent leur triste besogne, cela est étrange et néanmoins se comprend ; mais que les conseillers se laissent prendre au ramage, cela ne se comprend pas.

Voter pour Laval, pour eux c'est travailler à se détruire, c'est prononcer leur propre déchéance, et ruiner notre constitution locale. Les conseillers doivent en-

trevoir au moins cette naturelle solution. Si le Bill Laval passe à l'assemblée législative, s'il passe au Conseil, le parti conservateur désorganisé n'a plus guère à faire qu'à laisser les rênes du pouvoir aux libéraux. Car il ne faut pas s'imaginer, comme quelques-uns le font, qu'il y a une grande différence entre soutenir le bill Laval, et soutenir les libéraux. Politiquement, c'est presque la même chose. Non que nous voulions dire absolument que l'on ne peut soutenir Laval, sans être libéral ni l'opposer sans être conservateur, mais que l'effet politique qui s'en suivra est le même. La raison, c'est que les hommes politiques de Laval sont libéraux. Est-ce que toute la province de Québec ne sait pas cela ?

Les chefs politiques libéraux regardent le triomphe du bill, comme leur propre triomphe. Peut-être ont-ils tort ? mais toujours est-il qu'ils disent n'avoir plus qu'à se croiser les bras, et à laisser aller la boule, tant leur confiance est entière.

Une autre illusion berce les conservateurs dévoués à Laval ; ils réparent comme assuré le pardon et l'oubli de leur faute par les comités dont ils auront abandonné les droits. C'est se préparer un grand mécompte. Nous n'avons qu'un exemple à leur donner : celui de leur ancien chef. Malgré son immense popularité, feu Sir George Cartier a été renversé pour n'avoir pas suivi le droit chemin dans l'affaire des paroisses de Montréal. Cette défaillance a été le principe de sa ruine. La question de la plus haute éducation dans toute la province est une affaire aussi importante pour le moins.

Eh bien ! que les libéraux arrivent au pouvoir par suite des complications présentes, et nous allons voir les attaques se renouveler contre l'utilité et l'existence du conseil législatif. Les conseillers se sont bien défendus, et nous ont défendu avec eux, il est vrai, une première fois, nous devons les en remercier ; mais seront-ils toujours aussi heureux ? ce n'est pas ce qu'on doit présumer s'ils commencent déjà à donner des armes à leurs ennemis.

N'est-ce pas suffisant d'avoir lutté contre le coup d'état Letellier-Joly ? Pourquoi renouveler ces combats qui ne sont pas sans gloire, mais non plus sans péril ?

Peut-être les conseillers reconnaîtront-ils un jour la vérité des présages que nous faisons maintenant, et qui peuvent paraître inopportuns à plusieurs. Ils songeront à se défendre quand il sera tard, et qu'ils sentiront le terrain leur glisser sous les pieds. C'est le temps pour eux de ne pas poser les prémisses.

Et que nos conseillers législatif n'oublent pas que leur chambre est le rempart de notre nationalité.

Nous ajouterons, avec le *Monde* qu'étant au-dessus des intrigues qui agitent la chambre d'assemblée, ils ne doivent avoir à cœur que de rendre justice.

AU PARLEMENT.

La plus importante séance de la session a été celle pendant laquelle vient d'être discuté et voté le bill de l'Université Laval.

M. Taillon député de Montréal-Est, fort de la justice de sa cause, nourri par une profonde étude de la question et justement indigné des intrigues et de la cabale qu'il voyait se dérouler sous ses yeux depuis que la question est agitée, a prononcé contre le bill, un discours d'une force et d'une éloquence qui ont terrassé ses adversaires. Au point de vue du fond comme de la forme, de l'argumentation comme du mouvement, ce discours est un chef-d'œuvre oratoire, que les faibles répliques des amis de Laval ont laissé tout à fait intact.

L'hon. Loranger et M. Mathieu ont aussi vigoureusement soutenu la position du premier, en prenant très logiquement la même attitude que les officiers en loi du gouvernement anglais et le second en pressant la Chambre de n'affecter en rien les dispositions de la charte que le bill veut étendre d'une manière tout-à-fait inconstitutionnelle.

Ces députés et ceux de leurs collègues qui les ont appuyés, peuvent se rendre le témoignage d'avoir fait honneur et à leur devoir et aux sympathies qui les entouraient et l'immense population dont ils ont défendu la cause saura ne pas oublier cette noble conduite.

Malgré l'appui de tous les libéraux et du premier ministre avec trois de ses collègues, le bill n'a été emporté que par une majorité de 11 voix tandis que l'on comptait sur 18 à 20 voix dans le camp universitaire.

Voici le vote :

POUR :—MM. Audet, Beaudet, Blais, Boutillier, Boutin, Champagne, Chapleau, Dupuis, Flynn, Fortin, Gagnon, Gauthier, Irvine, Joly, Laberge, Lafontaine (Napierville), Langelier (Portneuf), Marchand, Meikie, Mercier, Molleur, Murphy, Paquet Parent, Poirier, Préfontain, Rinfret dit Malouin, Robertson, Shehyn, Tarte, Watts. —31.

CONTRE :—MM. Beaubien, Bergévin, Cameron, Caron Charlebois, Desaulniers, Duckett, Houde, Lalonde, Lavallée, Lecavalier, Lpranger, Lowell, Marion, Mathieu Picard, Robillard, Saint-Cyr, Taillon, Wurtele. —20.

Les députés suivants n'ont pas voté : L'hon Linc, McSheane, Nelson, Sawyer, Racicot, Langelier Chs., Church, Magan, Ross, Dechêne.

Le bill universitaire est maintenant devant le Conseil Législatif ou toute l'attention est concentrée. La discussion commencée vendredi, se terminera probablement demain. Le résultat du vote est très douteux.

ACTUALITES.

C'est dimanche prochain comme nous l'avons déjà annoncé, qu'à lieu la réunion annuelle des Zouaves pontificaux à St. Barthélémy chez notre cher aumônier le Rvd. Mss. Moreau. Que les zouaves du district ne manquent pas à l'appel.

L'hon. Chapleau doit traverser en Europe au commencement de Juillet.

La *Minerve* vient de publier contre les monopoles un excellent article au cours duquel elle fait un devoir aux deux parlements de préparer une loi claire et impérative pour protéger le public contre ce danger. Très parlé, seulement notre confrère a omis d'inclure dans sa liste l'un des monopoles les plus dangereux surtout pour Montréal, le monopole universitaire ; c'est une grave lacune.

Un fait de nature à recommander hautement la solvabilité et l'excellente direction d'une compagnie d'assurance, c'est que la *Souveraine* du Canada contre le feu, a autorisé ses agents, immédiatement après le grand incendie de Québec, à payer de suite ses redevances, sans tenir compte des délais de 60 jours accordés aux compagnies en pareils cas. Voilà assurément de l'administration intelligente et généreuse.

On croit que le Parlement provincial sera prorogé vers la fin de la semaine.

Les libéraux sont en train de se démasquer eux-même par les enquêtes qu'ils ont demandées en Chambre.

Ces jours derniers, devant le comité des comptes publics, M. McPherson, auditeur des comptes du chemin de fer sous l'administration Joly, a déclaré que pendant qu'il était en charge, tous les grands achats de charbon et de matériels étaient faits sans sa connaissance, et qu'il était obligé de certifier ces comptes sans rien en connaître, sous peine d'être destitué ! Quels tripotages ces scrupuleux libéraux n'ont ils pas dû se permettre avec une pareille administration et de pareils employés ! C'est alors sans doute que tout en criant contre la taxe, ils la prélevaient rondement et plantureusement sur le trésor de la province !

Le *Canadien* déclare tenir de source certaine que la nouvelle annonçant que trois paroisses avaient été détruites dans le Saguenay par un incendie est complètement fautive.

D'un autre côté, on télégraphie de la Malbaie qu'une épaisse fumée venant du côté du lac Saint-Jean, y fait supposer un incendie. On ne donne pas d'autres informations.

Les journaux français arrivés par la malle d'hier confirment la nouvelle de la conversion de Littré. Le célèbre athée, qui avait senti venir la mort longtemps à l'avance, s'entoura des secours de la religion et, contrairement à ce qu'avait fait Voltaire à son lit de mort, fit élogier ses anciens amis libres penseurs. Il se convertit et se fit baptiser (il n'était pas encore baptisé, paraît-il).

L'état officiel de l'incendie de Québec porte le nombre des maisons brûlées à 642 celui des familles victimes du désastre à 1211 et celui des personnes à 6028.

Le Séminaire de Québec fait de très lourdes pertes dans cet incendie vu qu'il était l'un des principaux actionnaires de la Cie d'Assurance de Québec qui perd au-delà de \$300,000.

Nos anciennes familles.

Un correspondant nous écrit d'Yamachiche :

Un de vos amis a publié, il y a quelque temps, un article au sujet des rédacteurs, anciens et actuels, de la *Minerve*, qui sont sortis, pour la plupart du district des Trois-Rivières et du Séminaire de Nicolet. Votre confrère mentionnait huit noms, ceux de M. M. Antoine Gérin-Lajoie, Raphaël Bellemare, F. X. A. Trudel, Evariste Gélinas, Norbert Provancher, Elzéar Gérin, Benjamin Sulte, et Aimé Gélinas, (ce dernier l'un des propriétaires Rédacteurs actuels de la *Minerve*.) Je n'ai pas à m'occuper de M. M. Trudel, Provancher et Sulte qui sont, l'un de Champlain, l'autre de Nicolet, et le troisième des Trois-Rivières. Mais je vous demande la permission de faire quelques rectifications à l'article en question quand aux cinq autres, qui sont tous les cinq d'Yamachiche et tous les cinq parents—non pas alliés, comme on le dit—par la famille Gélinas.

D'abord, M. Antoine Gérin-Lajoie et M. Elzéar Gérin sont frères et non cousins M. R. Bellemare est leur cousin germain et celui, aussi, de feu M. Evariste Gélinas (Carle Tom) et de feu M. Raphaël Gélinas père de M. Aimé Gélinas. La mère de M. M. Gérin-Lajoie et Gérin, la mère de M. Bellemare, le père de feu Evariste Gélinas, et le grand-père d'Aimé Gélinas, étaient sœurs et frères, enfants tous quatre de l'un des chefs de cette famille patriarchale—la plus ancienne et la plus considérable du

comté après la famille Lesieur (Desaulniers)—feu Joseph Jean-Baptiste Gélinas. Le fondateur de la famille Gélinas fut le premier colon d'Yamachiche et par conséquent du comté de St-Maurice. Il s'établit le premier commensaire de la Seigneurie de Grosbois (Yamachiche) dont le premier seigneur fut Charles Lesieur, époux de Françoise de Lafon, nièce du gouverneur Boucher, des Trois-Rivières. Cette famille est devenue extrêmement nombreuse et est répandue dans toutes les paroisses du comté de Saint Maurice. La famille Bellemare n'en est elle même qu'une branche, avec un nom différent.

Joseph Gélinas, le père d'Evariste Gélinas et de M. Isaac Gélinas préfet du Séminaire de Nicolet, Pierre Gélinas ancien député de Richelieu, le R. P. Raphaël Gélinas, Jésuite, fut le fondateur, au commencement de ce siècle, de Saint Barnabé, la deuxième paroisse du comté, qui s'appela même d'abord, de son nom, St-Joseph. La famille Gélinas-Bellemare a fourni des hommes distingués dans l'Eglise, et dans l'Etat, dans la politique et dans la littérature. Elle a fait le plus grand honneur à notre paroisse et au comté.

Encore une fois, c'est par elle que les cinq écrivains dont a parlé le *Messenger*, et qui ont tous cinq passé par la *Minerve* sont parents. M. Antoine Gérin-Lajoie fut le premier de 1845 à 1847. M. Bellemare le remplaça de 1847 à 1855. Evariste Gélinas vint en 1862 et Elzéar Gérin, en 1864 enfin Aimé Gélinas qui occupe encore actuellement l'un des fauteuils héréditaires de la *Minerve*, a fait de 1874 à 1876 un passage d'une couple d'années à ce grand journal où il est rentré définitivement l'année dernière. Quand au Séminaire de Nicolet, c'est là que ces Messieurs ont fait leurs études à part M. Aimé Gélinas qui est d'une génération plus récente et qui a étudié à Montréal où son père s'était établi comme marchand. Mais en revanche celui-ci avait lui-même fait son cours à Nicolet en même temps que ses cousins Gérin Lajoie Bellemare et Gélinas.

On a aussi oublié de mentionner dans cette liste le nom de M. N. H. Beaulieu, ancien Zouave et ancien rédacteur de la *Minerve*, né à Yamachiche et cousin germain d'Evariste Gélinas, par sa mère.

A une assemblée des Commissaires de la Cour de la paroisse de Ste-Geneviève de Batiscan, tenue le neuf du mois de Juin 1881 au bureau de R. Trudel, l'un d'eux ; et à laquelle assemblée sont présents R. Trudel, Président, F. D. Fugère, F. X. St-Arnauld, D. Lacoursière, F. X. Massicotte et F. X. Nobert.

Les Commissaires susdits ont appris avec regret la mort de Mr. J. B. Prévoist, Greffier de la dite Cour depuis plus de vingt-cinq ans et qui a rempli cette charge avec beaucoup de zèle et de ponctualité ; mort qui laisse un grand vide au milieu de ses amis. Sur quoi il est proposé par Mr. F. D. Fugère secondé par Mr. D. Lacoursière que les commissaires offrent à la famille éplorée du défunt toutes leurs sympathies et leurs témoignages de condoléance, au sujet de la perte qu'elle vient de faire. Adopté.

Proposé ensuite par Mr. F. X. St-Arnauld, secondé par Mr. F. X. Massicotte, que la présente résolution soit publiée dans le *Journal des Trois-Rivières* et le *Messenger de Nicolet* et qu'une copie d'icelle soit adressée à Mme Prévoist. Adopté.

ROB. TRUDEL.
Président.

NOUVELLES LOCALES.

La procession du Très Saint Sacrement à travers les rues de la ville a été faite hier avec un grand déploiement de pompe religieuse. Les citoyens avaient réuni de zèle pour orner les rues et enrichir les reposoirs sur tout le parcours de la procession qui se composait d'un nombreux clergé, des communautés religieuses, des diverses associations catholiques de la ville, de la fanfare de l'Union Musicale et du Séminaire et d'une immense foule de fidèles.

L'ordre le plus parfait n'a cessé de régner pendant toute la procession et ce brillant cortège de toute une population en prière offrait le spectacle le plus grand et le plus imposant.

Nous devons dire à l'honneur des citoyens de la rue St-Paul particulièrement et de la partie Est de la rue N.-Dame qu'ils avaient orné le chemin avec une élégance et une richesse extraordinaires : ce n'était partout qu'arcs-de-triomphe, drapeaux, banderoles, tableaux, et festons de fleurs et de verdure, le tout disposé avec beaucoup de goût et de variété.

Après avoir parcouru les rues Bonaventure, Notre-Dame, St-Paul, St-Charles, St-Joseph, le cortège est retourné à la Cathédrale où la cérémonie s'est terminée par le chant du *Te Deum* et la bénédiction du Saint Sacrement.

Ces jours derniers il est arrivé à la manufacture de M. Rémillard de cette ville un accident qui a failli faire plusieurs victimes.

Une roue d'émersion à polir le métal, faisant 2,500 révolutions à la minute s'est tout à coup brisée en éclats au milieu des ouvriers, faisant l'effet de l'explosion d'un abus. Des morceaux du poids de 20 lbs ont déchiré la couverture de l'usine et sont allés tomber à une grande distance. Heureusement aucun ouvrier n'a été blessé grièvement. Un des MM. Rémillard propriétaires de l'établissement, a seul

reçu une blessure relativement légère à la main.

Le contrat pour la construction de l'intérieur de l'Eglise St-Stanislas a été donné dimanche dernier aux MM. Heroult, entrepreneurs d'Yamachiche.

Nous apprenons avec plaisir que deux nouvelles fromageries viennent d'être établies à Gentilly.

La première appartenant à MM. Hall et Fournier est en opération depuis trois semaines. Elle reçoit un encouragement qui dépasse toute attente ; les cultivateurs qui y sont intéressés sont des plus satisfaits. Un autre établissement du même genre appartenant à MM. Morin et Hould est à la veille d'être mis en opération. Honneur aux braves habitants de Gentilly pour leur esprit d'entreprise !

Toutes les forêts du Nord entre le Saguenay et la Gatineau étaient en feu ; la pluie d'hier et de ce matin va faire un bien immense et arrêter les ravages.

Le couvent de Mascouche, District de Montréal, est devenu la proie des flammes ces jours derniers avec plusieurs maisons.

A Kingsey le feu a détruit 600 cordes de bois et une quinzaine de maisons.

La rumeur courait en cette ville hier que l'Eglise de St. Alexis de Caxton, comté de Maskinongé était aussi brûlée, mais cette nouvelle n'est pas confirmée.

La fanfare de l'Union Musicale jouera de 8 à 10 hrs. au carré Champlain mercredi soir, veille de l'excursion à Sorel.

SAUMONS FRAIS.—MM. Guillet & Pleau, Epiciers auront vendredi prochain du saumon frais reçu directement des pêcheurs.

Nous apprenons avec plaisir que la maison J. W. MacKedie et Cie, de Montréal, marchands drapiers, vient d'établir une succursale en cette ville, pour la confection des hardes faites. Il y a actuellement dans ce grand établissement, d'un nouveau genre, un nombre considérable de jeunes filles, qui y trouvent un emploi constant, tout en réalisant de bonnes gages.

MM. MacKedie se proposent d'employer de 150 à 200 ouvrières dans cette succursale. Tous les jours leur nombre s'accroît. Ce grand établissement est ouvert dans l'ancien Hôtel Farmer.

Nous avons constaté que toutes la machines à coudre dont on se sert à cet atelier sont des "Véritables Singer." dont M. P. J. V. Bourdon est agent au No. 49 rue du Platon.

Nous apprenons avec plaisir que dans le but de favoriser l'établissement de cette nouvelle industrie, l'Union musicale a généreusement cédé ses sales d'exercice à M. MacKedie pour y installer ses ouvriers.

Trois-Rivières, 17 Juin 1881.

A dater de lundi le 20 du courant, nous soussignés, marchands de la cité de Trois Rivières, dans le but de favoriser nos employés, convenons et promettons de fermer nos établissements de commerce à 8 heures du soir, de la date ci-haut mentionnée jusqu'au 1er Novembre prochain et à sept heures du soir depuis cette dernière date jusqu'au 1er Mai prochain, les samedis et veilles de fêtes exceptés.

(Signé.) Beaudry et Godin, Lajoie et Frère, L. F. T. Buisson, Isidore Trépanier, Ls. Badeaux et Cie, Lucien Lajoie, Dufresne et Gélinas, L. Z. Beaudry, Frs. Gélinas, T. E. Lacerte, Walsh & Co, Rocheleau et Moreau, Gauthier et Frère, A. E. Desilets, A. J. Fortin et Frère, I. L. Michalshon.

Nous apprenons que M. T. Trenaman a été appointé agent pour la vente des billets pour les lignes de chemins de fer Montréal, Québec, Ottawa & Occidental, Central, Vermont, South, Eastern, Grand Tronck (ouest de Montréal) Canada Central, St-Lawrence & Ottawa, et Intercolonial aussi pour les Vapeurs de la ligne du Saguenay.

DEMANDE

Pour une grande manufacture de hardes faites, plusieurs couturières de première classe, sachant bien faire les habits, pantalons, vestes etc.

AUSSI :

Des personnes sachant bien conduire la machine à coudre "Véritable Singer."

De bonnes couturières auront un emploi permanent et de bonnes gages.

S'adresser à

J. W. MacKedie & Cie.

343, Rue St-Paul, Montréal, ou à la Manufacture, ancien Hôtel Farmer, Trois-Rivières.

UNE BONNE CHOSE.

Le sirop all mand est une prescription particulière du Dr. A. Gosche, célèbre médecin Allemand, et est reconnu comme une des plus précieuses découvertes médicales. Il guérit rapidement les rhumes, les éternuements et les congestions du pommou les plus graves, parce qu'il enlève la cause de la maladie et laisse l'organe dans un condition de force et de santé. Ce n'est pas un remède expérimental ; il a subi l'expérience du temps, réussissant dans chaque cas, ce qui est confirmé par l'augmentation rapide de la vente à chaque an. Il se vend deux millions de bouteilles chaque année. Défié-vous des médicaments du même nom, introduites dernièrement. Le sirop allemand de Boche a été répandu aux Etats-Unis en 1868, et est maintenant en vente dans chaque ville et village du monde civilisé. Trois doses suffisent tout rhume ordinaire quelconque Prix 75 cts. Bouteille échantillon, 10 cts.

... toute l'histoire de la médecine, aucun médicament n'a déjà produit de cures aussi merveilleuses et n'a joui d'une si grande et si constante réputation que l'Agar's Cherry Pectoral...

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, OTTAWA, 25 mai 1881.

Vu que les circonstances ont fait voir la nécessité d'apporter certains changements au système suivi par le gouvernement dans la répartition des terres fédérales...

1. Les règlements n° 104 octobre 1879 ont été rescindés par arrêté de Son Excellence le Gouverneur Général en conseil...

2. Les sections portant des numéros pairs situées dans la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, c'est-à-dire, dans un rayon de 24 milles de chaque côté de la ligne du dit chemin de fer...

3. Les terres affectées aux préemptions n° 2 dans la dite zone de 24 milles de chaque côté du chemin de fer Canadien du Pacifique, inscrit à jour 31 juin de décembre prochain inclusivement...

4. A compter du 31e jour de décembre prochain, le prix restera le même, c'est-à-dire \$2.50 l'acre pour les préemptions dans la dite zone, et dans la zone adjacente de tout embranchement ou dit chemin de fer...

5. Les terres fédérales, appartenant au gouvernement, dans un rayon de 24 milles de toute ligne projetée de chemin de fer reconnue par le ministre des chemins de fer...

6. Dans tous les townships ouverts à la colonisation dans la Manitoba ou 12 territoires du Nord-Ouest, en dehors de la dite zone du chemin de fer Canadien du Pacifique...

7. Les terres désignées comme terres publiques seront vendues à un prix uniforme de \$2 l'acre au comptant, excepté dans certains cas spéciaux où le ministre de l'Intérieur...

8. Les terres de préemption en dehors de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique seront vendues au prix uniforme de \$2 l'acre, payable en une seule somme à l'expiration de trois ans...

9. Les dispositions de la clause 7 ne s'appliqueront pas aux terres situées dans la province du Manitoba ou dans les territoires du Nord-Ouest au nord de la zone renfermant les terres du chemin de fer du Pacifique...

10. Les prix et conditions de paiement des sections impaires et des préemptions, ci-dessus énoncées, ne s'appliqueront pas aux personnes qui se seront établies dans aucune des zones décrites dans les dits règlements...

11. Dans les townships de prairie le système de lots à bois sera continué, savoir, les colons n'ayant pas de bois sur leurs terres, auront la permission d'acheter les lots à bois d'une étendue n'excédant pas 20 acres chacun...

12. Les dispositions du paragraphe immédiatement précédent s'appliqueront aussi aux colons sur les sections de prairie achetées de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique...

13. En vue de favoriser la colonisation, le ministre des terres, en vertu de son pouvoir, a autorisé le gouvernement à réserver le droit d'accorder des licences de temps en temps...

14. Chaque fois qu'une compagnie ou un particulier détiendra des terres pour les colons, et est disposé à dépenser des capitaux pour construire des moyens de communication entre ces terres et des endroits déjà colonisés...

15. Toute telle transaction se fera aux conditions suivantes: (A) Pour les terres situées en dehors de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique...

16. Le système énoncé plus bas s'appliquera aux demandes de terres pour des fins de pâturage, et avant de faire droit à aucune demande, le ministre de l'Intérieur s'assurera que le requérant est de bonne foi...

17. Le ministre de l'Intérieur pourra de temps en temps, suivant qu'il le trouvera convenable, offrir à bail des townships ou telles parties de townships propres à des fins de pâturage...

18. Ces baux seront pour un terme de vingt ans, et aussi en conformité des dispositions de la section huit de l'amendement précité de l'Acte des terres fédérales...

19. L'étendue comprise dans un bail sera toujours proportionnée à la quantité d'animaux qui y seront gardés, à raison de dix acres de terre pour chaque animal...

20. En mettant le nombre voulu d'animaux dans les limites des terres affermées, le locataire acquiert le privilège d'acheter et de recevoir des lettres patentes pour une quantité de terre comprise dans ce bail...

21. La rente payable pour une terre affermée sera toujours au taux de \$10 par chaque mille acres qu'elle renfermera, et le prix de la terre qui pourra être achetée pour la station à bestiaux mentionnée dans le paragraphe immédiatement précédent, sera de \$1.25 l'acre, payable au comptant.

22. Les paiements pour des terres publiques ainsi que pour des préemptions pourront se faire soit en argent, soit en ship, soit en certificats de primes militaires ou de police, au choix de l'acheteur.

23. Les dispositions ci-dessus ne s'appliqueront pas aux terres qui ont quelque valeur comme emplacements de ville, ni aux terrains houillers, ni autres terrains miniers, ni aux carrières de marbre ou de pierre...

24. Les dits règlements s'appliqueront aussi aux terres sur lesquelles se trouveront des pouvoirs d'eau, et les affecteront sans, non plus, les sections 11 et 29 dans chaque township, qui sont des terres de préemption, ni les sections 8 et 20, qui sont des terres de la compagnie de la baie d'Hudson.

25. Le ministre de l'Intérieur, J. S. DENNIS, Député du district de l'Intérieur.

LENDRAY RUSSELL, Arpenteur général.

REPARATIONS AUX VOITURES D'ENFANTS, Cux qui ont des voitures d'enfant à faire réparer voudront bien s'adresser au sousigné...

SOUSSIONS, Des soumissions seront reçues pour les travaux de la décoration architecturale à l'intérieur de l'Eglise (Chaplain) jusqu'au 15 juin.

IMPORTANT!, Lisez cette annonce et vous trouverez qu'il est dans l'intérêt de tous ceux qui veulent se procurer de beaux bijoux, à bon marché...

34 RUE DES FORGES AU SPLENDIDE MAGASIN DE DOMINIQUE VALLEE, qui vient d'augmenter considérablement son stock d'Orfèvreries et de Bijouteries.

Chemins de fer Canadien du Pacifique, Emigration au Manitoba et dans le Nord-Ouest, VENTE DE TERRES, Pour encourager la colonisation rapide de cette contrée...

ORGANINA LE BIJOU DES MERVEILLES MUSICALES MUSICIEN ET INSTRUMENT COMBINÉS.



Un tout jeune enfant ou une vieille personne peuvent exécuter des centaines d'airs d'Opéras, de danses, de chansons etc., etc. à la perfection. L'ORGANINA ayant deux notes de plus que tout autre instrument mécanique...

PRIX: DE \$10.00 A \$25.00. N. B.—Ne pas confondre l'ORGANINA avec certains autres instruments incomplets. Catalogues illustrés expédiés sur demande.

L. E. N. PRATTE, IMPORTATEUR DE PIANOS & HARMONIUMS

280 RUE NOTRE-DAME 280 (Magasin de Musique de A. J. Boucher.) MONTREAL.

PLUS POPULAIRE QUE JAMAIS. LAJOIE & FRERE. LA VRAIE NOUVELLE MACHINE A COUDRE



Les populaires demandes pour le VRAI SINGER ont excédé en 1879 celles d'aucune autre année durant le quart de siècle pendant lequel cette machine a été offerte au public.

Le Singer "Old Reliable" EST LA PLUS PUISSANTE LA PLUS SIMPLE LA PLUS DURABLE de toutes les Machines à Coudre qui aient été faites.

La Compagnie Manufacturière Singer BUREAU PRINCIPAL 34 UNION SQUARE, NEW-YORK. AGENCE 49 RUE DU PLATON TROIS-RIVIERES.

AVIS PUBLIC, Est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec à sa prochaine session pour un acte incorporant la Compagnie Canadienne d'éclairage électrique...

Est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec à sa prochaine session pour un acte incorporant la Compagnie Canadienne d'éclairage électrique...

Electricité! HUILE ELECTRIQUE EXCELSIOR DE THOMAS.

Valant dix fois son poids en or.—La douleur ne peut durer quand on en fait usage.

C'est la médecine la meilleure marché qui ait jamais été faite. Une dose guérit le mal de gorge ordinaire. Un bout de fil a guéri la bronchite.

Une cuillerée à thé guérit la colique en 15 minutes. Elle guérit tous les cas d'hémorrhoides qu'ils soient simples ou compliqués.

N. S. THOMAS, PHÉLÈS, N. Y. Et NORTHROP & LYMAN, Newcastle, Ont. Seul Agents pour la rive sud.

Séminaire des Trois-Rivières, La distribution solennelle des prix aux élèves du Séminaire des Trois-Rivières, aura lieu Lundi 27 du courant à 8 heures A. M.

SEMINAIRE DE NICOLET, La distribution solennelle des Prix aura lieu, mardi, le 28 juin, à 7 h. A. M.

GRANDE EXCURSION, Jeudi 23 Juin, Sous le patronage de la Société ST. JEAN-BAPTISTE

Le splendide vapeur le CANADA partira de Trois-Rivières, Jeudi le 23 du courant à 6 heures du matin, arrêtant au Port St-François à 6 heures pour se rendre près de Socel dans l'île aux Corbeaux...

LA FETE NATIONALE, Il y aura à bord du Canada des concerts de musique de Nicolet, de LaBaie, de Ste. Geneviève, de Bécancourt et de Yamachiche...

MESSIEURS \$1.00 DAMES 75 ENFANTS 50 Afin de donner toute la sécurité et tout le confort possibles aux excursionnistes, il n'y aura que cinq cents billets d'émis...

DEPART DE L'ILE AUX CORBEAUX pour revenir: 72 heures P. M. Des sacs et épingles mesurés seront prises pour éviter tout désordre et toute confusion.

CORPORATION DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES, AVI PUBLIC

Les listes des électeurs de cette cité, qualifiés à voter aux élections municipales qui se tiendront LUNDI, le 4 de JUILLET prochain, sont maintenant préparées...

J. G. A. FRIGON, Sec.-Trésorier, HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières, 10 Juin 1881.

MONTRÉAL, 30 Avril 1881.—196 cs.

Montreal Branch Store NOUVEAU MAGASIN

CHAUSSURES

No. 169 RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES

L. N. LUISSIER & CIE.

Cette maison, maintenant si avantageusement connue du public trifluvien, a le plaisir d'annoncer à ses nombreuses pratiques et au public en général qu'elle a toujours en mains, à l'endroit ci-haut désigné, le plus bel assortiment de Chaussures Françaises et Américaines, telles que :

BOTTINES FRANÇAISES pour Hommes, Femmes et Enfants, BOTTINES POUR DAMES, CONGRÈS POUR MESSIEURS, BOTTINES POUR ENFANTS, SOULIERS, BOTTES POUR HOMMES, ETC.

De toutes grandeurs, de première manufacture et de patrons les plus nouveaux.

Voici le printemps arrivé, c'est le temps de se procurer de bonnes Chaussures. N'oublions pas à cet effet, d'aller faire une visite au Nouveau Magasin de N. LUISSIER & CIE. C'est l'endroit où l'on trouvera des articles de goût et ce qui n'est pas à dédaigner, à bon marché.

Immense Réduction un lot considérable de Surtouts, Pantalons, Pardessus, Vestes, etc., en drap et en tweed, confectionnés d'après le goût le plus moderne.

ASSURANCE FINANCIÈRE

Société Mutuelle de reconstitution des Capitaux, 3 Rue Louis-le-Grand, Paris.

Capitaux Assurés : 300 Millions de Francs.—Réserve 9,165,300 Francs.

Succursale à MONTREAL : 17 RUE ST-JACQUES, FORREST, PATENAUDE & CIE

Agent Généraux pour le Canada.

L'ASSURANCE FINANCIÈRE est une institution créée en 1875, qui a pour but la reconstruction d'un capital déterminé à une échéance avec chance de remboursements anticipés.

SERVICE DES BONS D'ESCOMPTE.

- 10. Les BONS D'ESCOMPTE de l'ASSURANCE FINANCIÈRE sont de 10 CENTINS, 20 CENTINS et D'UN DOLLAR.
11. L'ASSURANCE FINANCIÈRE fait des arrangements avec les négociants, marchands, etc., et leur vend des Bons d'Escompte à raison de 5 pour cent de leur valeur nominale.
12. Les marchands qui ont des BONS D'ESCOMPTE les livrent gratuitement à ceux qui font des achats chez eux ; c'est-à-dire qu'une personne achetant pour \$10 de marchandises pourra recevoir de son fournisseur, sans autre débours, le même montant en BONS.

Comme on le voit, l'ASSURANCE FINANCIÈRE offre des avantages immenses à tous les marchands négociants, etc., qui donneront des BONS D'ESCOMPTE en remboursement des dépenses, qui que ces BONS seront d'un grand attrait pour la clientèle et qu'en définitive ils ne coûtent presque rien.

Un autre côté tous les acheteurs en général doivent exiger de leurs fournisseurs des BONS D'ESCOMPTE qui leur sont donnés GRATUITEMENT et qui leur assurent le remboursement certain dans une époque plus ou moins éloignée, de toutes leurs dépenses.

Agents pour le District de Trois-Rivières, No. 6 Rue Craig, Trois-Rivières. A. MIGNAULT, Agent pour le District d'Arthabaska, Arthabaska.

NOUVEAUTÉS ! NOUVEAUTÉS ! NOUVELLE MAISON ROCHELEAU & MOREAU NO. 161 RUE NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES.

Bureau d'Enregistrement DU Comté de Champlain. AVIS PUBLICS. Aux Cultivateurs et autres intéressés

Les soussignés viennent d'ouvrir un Nouveau Magasin de Nouveautés, d'Étoffes de tout genre pour habits de DAMES ET DE MESSIEURS, d'Articles de Fantaisies et de tous les accessoires se rattachant à cette branche de commerce.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le délai accordé par l'article 2172 du Code Civil du Bas-Canada, pour le renouvellement des titres créant des privilèges, hypothèques, charges, rentes viagères, et autres droits réels, sur des immeubles situés dans le comté de Champlain, expire le 25 AOUT PROCHAIN, 1881.

UNE MERVEILLEUSE INVENTION L'arrachoir de souches de Mr. J. E. Trotter est une invention destinée à rendre les plus grands services aux cultivateurs.

Argenteries ! Argenteries ! CHEZ M. Valentine & Fils, MARCHANDS DE Quincallerie, etc. Dernier goût pour l'élégance du style.

CHARLES DION BARBIER, NO. 42 RUE DU FLEUVE TROIS-RIVIERES

Tous les modèles sont des plus variés et des plus nouveaux. Il y en a de tous les genres et de tous les prix ; pour CADEAUX DE NOÛL, PRÉSENTS, ORNEMENTS DE TABLE et de BUFFET, Etc., Etc., Etc.

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES. 8 Novembre 1880. Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE. Rows: PAR CHEMIN DU NORD, MALLÉ DE NUIT, PAR GRAND-TRONC, PAR CHEMIN DU NORD, PAR TERRE.

Adresses d'Affaires. P. Desilets, NOTAIRE, Bureau : au "Journal des Trois-Rivières." P. N. Martel, AVOCAT, Tiendra à l'avenir son bureau à sa nouvelle résidence rue Bonaventure...

PRESENTS DE NOCES ! POUR LE MILLION —AU— SPLENDIDE MAGASIN, No. 29, Rue du Platon. Consistant en : Montres d'or et d'argent, Bijouteries, Horloges, Pendules, Boucles d'oreilles, Bagues, Joncs, Sets en jais, en or et en argent, Lunettes, Bracelets, Chaînes, et tous autres objets dans la ligne de bijouteries.

Les lettres enregistrées doivent être mailé 15 minutes avant le départ de chaque maille. C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Chemin de Fer Q. M. O & O. CHANGEMENT D'HEURES. A partir de Lundi, 16 Mai 1881, Les Trains partiront comme suit :

Table with columns: Mixte, Maille, Express. Rows: Départ de Hochelaga pour Ottawa, Arrivé à Ottawa, Départ de Ottawa pour Hochelaga, Arrivé à Hochelaga, etc.

Bureaux Général, 13 Places d'Armes BUREAUX DES BILLETS : 13 PLACE D'ARMES, 202 RUE ST. JACQUES, MONTREAL VIS-A-VIS L'HOTEL ST. LOUIS, QUEBEC.

JOS. MASSE RELIEUR 2314 RUE NOTRE-DAME. Le Soussigné informe respectueusement ses nombreux amis et le public généralement, qu'ayant fait l'acquisition de machines nouvelles, qui lui permettent de perfectionner ses ouvrages, il se chargera de toutes commandes qu'on voudra bien lui confier, tels que :

J. Q. PAGE, L. D. S. No. 27 RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES. Dentiste et Marchand de toutes sortes de machines à Coudre, de Pianos, Mélodiques, Orgues et autres instruments de musique.

J. D. MILETTE, Médecin & Chirurgien. Bureau : No. 74 Coin des rues Des Forges et Royale.

CHALOUPES A LOUER. M. LAVALLÉE tiendra comme par le passé des Chaloupes esquifs, Chaloupes à voiles, en haut du quai de M. Desan pour l'usage des promeneurs.

LE CAPITAINE. Le fameux cheval reproducteur le "Capitaine" appartenant à M. A. & D. Ricard vient d'être acheté par M. Michel Caron de cette ville.

A VENDRE. 70,000 BRIQUES MARCHANDES. 10 1/2 TOISES DE PIERRES POUR MACONNERIE.

Desaulniers & Duplessis Avocats. P. L. DESAULNIERS, N. L. DUPLLESSIS à Yamachiche. Trois-Rivières, 2 Février 1880.

AVIS. GODFROI LASSALLE. PERCEPTEUR DU REVENU pour le Gouvernement Local. Bureau : No. 31 Rue Bonaventure.

J. Barnard. ARPEUTEUR. Bureau Rue St. Charles à côté du Palais de Justice. Trois-Rivières, 24 Mai 1877.

J. B. BOURGEOIS, ARCHITECTE. NO. 38 RUE PLAISANTE, TROIS-RIVIERES. Plans et devis d'Églises, d'édifices publics, de maisons privées ; des us d'ornementation intérieure et extérieure ; plans et devis de construction de tout genre, exécuté sur commande.

La Banque de Québec (ÉTABLIE EN 1818.) CAPITAL \$2,500,000 SURPLUS 350,000

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de TROIS PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable.

J. D. MILETTE, Médecin & Chirurgien. Bureau : No. 74 Coin des rues Des Forges et Royale.

J. D. MILETTE, Médecin & Chirurgien. Bureau : No. 74 Coin des rues Des Forges et Royale.

CHALOUPES A LOUER. M. LAVALLÉE tiendra comme par le passé des Chaloupes esquifs, Chaloupes à voiles, en haut du quai de M. Desan pour l'usage des promeneurs.

LE CAPITAINE. Le fameux cheval reproducteur le "Capitaine" appartenant à M. A. & D. Ricard vient d'être acheté par M. Michel Caron de cette ville.

A VENDRE. 70,000 BRIQUES MARCHANDES. 10 1/2 TOISES DE PIERRES POUR MACONNERIE.

CHARLES ROUSSEAU RUE DES FORGES, TROIS-RIVIERES. Liqueurs, Epicerie et Provisions. Reçu par les fermiers vapeurs un assortiment complet d'épicerie et provisions pour les familles.

LUKERHOFF & FRERE 14 RUE ST. ANTOINE 14 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS ZING, TOLE FERBLANTIER, etc.

COUVER EN ARDOISE BON MARCHÉ !!! Mr. GREGOIRE LAMBERT, couvreur en Ardoise, offre au public ses services pour toute espèce de couverture en Ardoise pour maison privée, édifice public, Églises, etc., etc.

Journal des Trois-Rivières Est imprimé et publié par GEDON DESILETS & FRERE, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues ST. PIERRE ET BONNAVENTURE, les Trois-Rivières.

Journal des Trois-Rivières Est imprimé et publié par GEDON DESILETS & FRERE, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues ST. PIERRE ET BONNAVENTURE, les Trois-Rivières.

CONDITIONS, Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT. Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont cotées sur TYPE BRUTIER, aux conditions suivantes ; Première insertion, par ligne \$0.10